



VILLE DE SAINTE-ADÈLE
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 22 juin 2026, le projet de règlement 1314-2021-DM-1 modifiant le *Règlement sur les dérogations mineures numéro 1314-2021-DM* visant à modifier les frais exigibles.

Pour faire suite à l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 30 juin 2026, à 18 h 00**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

L'OBJET de ce règlement vise à modifier les frais exigibles.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la ville. Toute personne voulant obtenir des renseignements concernant ce projet de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme et de l'environnement ou avec le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921 durant les heures normales de bureau.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 22 juin 2026

Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste